

# Un autre accès



## le chèque

- Afin de favoriser l'accès aux vacances pour un plus grand nombre de salariés, le Comité Social & Economique Thales C.S.C. a mis en place les chèques vacances.
- L'enveloppe allouée est de **400 €** par ouvrant-droit & par an, sachant qu'une partie est prise en charge par votre C.S.E. selon le barème général (exceptionnellement, en raison de la crise COVID, augmentation de 5 %) :

Année 2021			Versement du salarié	Participation du comité	Somme Totale perçue en CV
Impôts 2020 sur les revenus 2019 soumis au barème 14					
0	à	60 €	100 €	75 % = 300 €	400 €
61	à	900 €	120 €	70 % = 280 €	400 €
901	à	1 600 €	140 €	65 % = 260 €	400 €
1 601	à	2 300 €	160 €	60 % = 240 €	400 €
2 301	à	3 100 €	180 €	55 % = 220 €	400 €
3 101	à	3 900 €	200 €	50 % = 200 €	400 €
3 901	à	4 800 €	220 €	45 % = 180 €	400 €
4 801	&	PLUS	240 €	40 % = 160 €	400 €

- Cette formule d'accès aux vacances n'est pas cumulable avec les autres activités vacances/voyages proposées par le C.S.E., l'année de souscription aux chèques vacances.

# aux vacances

*vacances*



**GESTION DES CHEQUES VACANCES PAR LE COMITE :**  
*auprès de Chantal, le lundi ou le jeudi entre 13 H & 14 H*

- **Toute demande doit être formulée au plus tard le 24 JUIN de l'année de souscription sachant que**
  - ❖ **3 dates sont à retenir pour déposer vos demandes :**
    - Au plus tard le **25 FEVRIER** pour recevoir vos chèques au plus tard **le 29 mars**
    - Au plus tard le **29 AVRIL** pour recevoir vos chèques au plus tard **le 31 mai**
    - Au plus tard le **24 JUIN** pour recevoir vos chèques au plus tard **le 29 juillet**

Lors de votre demande de souscription aux chèques vacances, vous devrez :

1. Présenter votre avis d'imposition n-1/revenus n- 2 pour le calcul de la participation du C.S.E.
2. Remettre un chèque correspondant à votre versement, libellé à C.S.E. THALES C.S.C.

Selon la date à laquelle vous ferez votre demande (voir ci-dessus), Chantal vous contactera au plus tard un mois après pour vous remettre vos chèques :

**10 coupures de 20 € & 20 coupures de 10 €**

*Les frais de gestion (Frais de dossier, taux de commission, frais d'expédition...) sont à la charge du Comité Social & Economique Thales CSC.*

**Non cumulable avec toute  
autre activité VACANCES/VOYAGES**



**[www.ancv.com](http://www.ancv.com)**

Sur le site internet [www.ancv.com](http://www.ancv.com), retrouvez l'ensemble des professionnels qui acceptent le CV.